

# AU FIL DE **L'ORGE**

ENSEMBLE POUR PRÉSERVER LA VALLÉE

Promenades et plaisirs de l'Orge  
**vous n'allez pas en revenir**

**n° 105**

JUILLET 2017



SYNDICAT DE L'ORGE



**François Cholley,**  
 Président du Syndicat de l'Orge  
 Maire de Villemoisson-sur-Orge  
 Vice-président de Cœur d'Essonne  
 Agglomération

## Tous responsables de notre environnement et de la qualité de l'Orge !

### Édito

Chaque année, au mois de juillet, vous avez rendez-vous avec le Syndicat de l'Orge. Une fois par an, j'ai en effet souhaité vous informer sur les enjeux de la préservation et de la reconquête de notre belle vallée. Symbole de nature et de biodiversité, l'Orge est fragile. Aidez-nous à la protéger !

Au fil des pages de ce magazine, vous découvrirez les actions du Syndicat en matière d'entretien des espaces naturels de la vallée. Un entretien raisonné qui préserve la nature, sa faune et sa flore. De même, vous comprendrez l'importance des travaux d'assainissement menés par le Syndicat afin de réduire les sources de pollution et améliorer la qualité de l'eau de l'Orge. Nous avons désormais réalisé ou engagé l'ensemble des actions pour recueillir et traiter toutes les eaux usées du sous-bassin de la Charmoise, affluent de l'Orge.

Akteur incontournable de l'Orge, le Syndicat mène régulièrement auprès des habitants des campagnes de sensibilisation pour préserver l'environnement grâce à des gestes simples et écocitoyens. C'est le cas notamment des lingettes, véritables ennemies de nos réseaux, à jeter dans les poubelles et non dans les sanitaires ! À lire en dernière page de votre magazine.

Je vous engage enfin, en ce début d'été, à redécouvrir votre vallée pour de nouvelles balades au fil de l'Orge. Et si vous souhaitez en apprendre davantage sur le patrimoine de la vallée, rendez-vous en page 14 de ce magazine...

Bonne lecture et bonnes vacances !



SYNDICAT DE L'ORGE



## Sommaire



**En amont, en aval**  
**La vie de l'Orge**  
 Panorama de nos actions



**Dans notre élément**  
 Promenades et plaisirs de l'Orge  
 vous n'allez pas en revenir



**Dialogues durables**  
 Réduisons les sources  
 de pollution



**ÉchoSystèmes**  
 Une nouvelle voix  
 pour défendre la biodiversité



**Seconde nature**  
 Trouver l'équilibre  
 pour l'entretien des espaces naturels



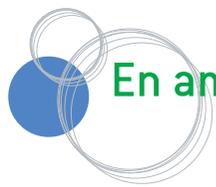
**À la source**  
 La vallée de l'Orge  
 préserve son héritage



**En pratique**  
 Notre rivière  
 n'est pas une poubelle



**Découverte**  
 Les lingettes  
 sont les ennemies  
 de l'environnement !



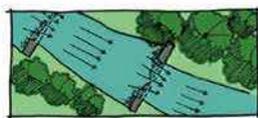
## Villemoisson-sur-Orge et Épinay-sur-Orge

### Restaurer le fonctionnement naturel de l'Orge

**La suppression de l'ouvrage hydraulique (clapet) dit "des 5 Arches" et les travaux de restauration de la Boëlle agiront sur la capacité du lit à contenir les crues et sur la diversification de lieux des écoulements** en garantissant la continuité piscicole ainsi que le transport de sédiments. Ces travaux impliquent : le démantèlement du clapet, la création par curage d'un chenal d'alimentation à l'amont de la Boëlle, le remblai de l'ancien lit de la Boëlle qui va être en partie

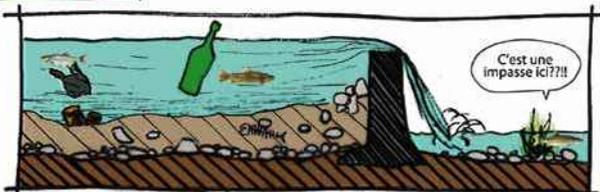
déplacé, la création d'un nouveau bras sinueux de la Boëlle, la consolidation des pieds de berges et la plantation d'une végétation plus adaptée aux berges. L'accès à la promenade de l'Orge sera fermé pendant la durée des travaux, soit deux mois, ceci afin de faciliter le passage des engins et de permettre le bon déroulement des travaux. L'opération est financée par le Syndicat de l'Orge, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Île-de-France et le Département de l'Essonne.

#### RÉTABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



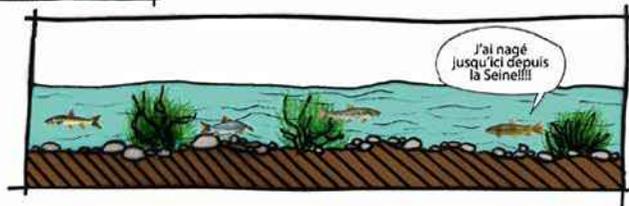
##### Avant le démantèlement :

- Écoulement linéaire
- Rupture de continuités piscicoles et sédimentaires
- Rupture de continuité des berges



##### Après le démantèlement :

- Écoulement diversifié
- Restauration des circulations piscicoles et sédimentaires
- Restauration de l'impact filtrant des berges



## Fontenay-lès-Briis

### Première pierre pour la future station d'épuration !

Léopold Le Compagnon, Maire de Fontenay-lès-Briis et François Cholley, Président du Syndicat de l'Orge, ont donné **le coup d'envoi de la construction de la future station d'épuration de la commune de Fontenay** en présence d'une quarantaine de personnes, élus mais également habitants de la commune. Cette pose symbolique de "la première pierre" a permis au Maire de Fontenay-lès-Briis de saluer l'efficacité du Syndicat de l'Orge en matière de conseils, d'études, de pilotage des bureaux d'études et d'entreprises et bien sûr de suivi des chantiers. François Cholley, Président du Syndicat, s'est félicité de la globalité de ce vaste chantier qui



verra la construction d'une station d'épuration type boues activées d'une capacité de 3600 EH\* mais aussi la création de réseaux sur l'ensemble des communes voisines de la Charmoise.



\*Équivalent habitant : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'un réseau d'assainissement ou d'une station d'épuration. Elle se mesure par la quantité de pollution émise par personne et par jour.



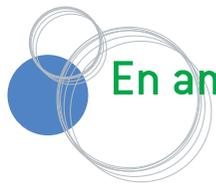
## Vallée de l'Orge Des élus sur le terrain

Une trentaine d'élus du Syndicat de l'Orge ont participé le 23 mai dernier à une **visite de sites et d'installations techniques sur le territoire de la vallée.**

Au programme, la visite de l'ouvrage de dépollution des eaux pluviales à Leuville-sur-Orge, la station de refoulement des eaux usées à Brétigny-sur-Orge, les stations d'épuration de la Charmoise ou encore les travaux de réouverture du Blutin et de la Bretonnière, deux affluents de l'Orge sans oublier les travaux importants du démantèlement du clapet du Moulin de la Boisselle.

Une occasion pour les élus de notre Syndicat de mieux connaître les chantiers passés et à venir.





# En amont, en aval

## La vie de l'Orge



# L'eau, un bien précieux



Des périodes d'étiage peuvent survenir par manque de pluie, mais aussi par une utilisation de l'eau trop intensive ou inadaptée (prélèvements trop importants en été quand la ressource ne peut se renouveler faute de pluies...). Le changement climatique\*, du fait de l'augmentation de l'évaporation liée à la hausse des températures, renforce l'intensité et la durée de sécheresse des sols. Les effets sont déjà visibles dans différentes régions du monde, dont le bassin méditerranéen. Les risques encourus en cas de sécheresse sont principalement les difficultés de production d'eau potable, la perte de récolte pour l'agriculture et les impacts sur les animaux et la flore. C'est pourquoi **la connaissance et le suivi des débits d'étiage des cours d'eau constituent un enjeu majeur pour l'équilibre des milieux aquatiques.**

Car en situation de crise hydrique, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par les préfets de département.

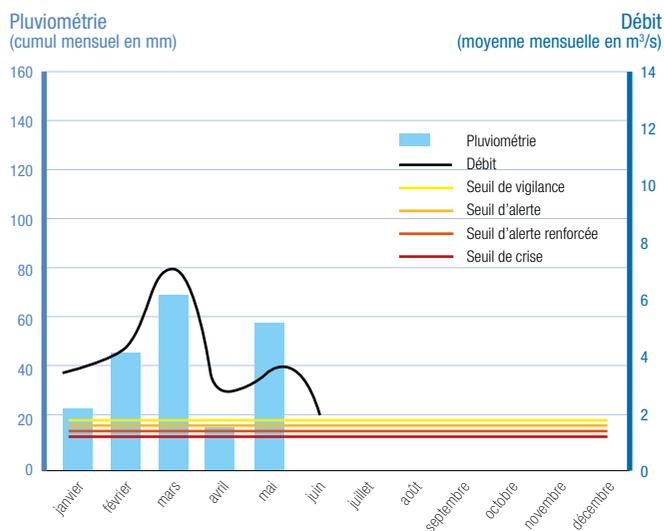
### Qu'en est-il pour le bassin de l'Orge ?

L'hiver et le printemps 2017 ont été peu arrosés et, en ce début d'été, les débits de l'Orge sont déjà faibles. **En amont du bassin, le seuil de vigilance a été franchi le 12 juin dernier ce qui est tôt en saison.**

Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour que des restrictions d'usage soient mises en place sur le bassin de l'Orge.

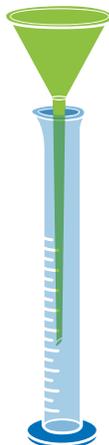
La perspective d'étiages plus marqués dans un contexte de changement climatique souligne la nécessité de développer des outils appropriés pour prévoir les situations de crise. De même, il sera nécessaire de **faire évoluer la gestion des milieux naturels afin que ceux-ci puissent s'adapter aux situations de sécheresse.** Afin d'améliorer sa connaissance et suivre l'évolution des débits de l'Orge, le Syndicat a investi dans la mise en place de stations de mesure de débits et dans l'acquisition d'appareils de mesure de débit portable.

\* Le Syndicat a signé "l'engagement national d'adaptation au changement climatique" et un groupe de travail a été créé en interne.



11

pluviomètres



34

sondes de mesure de hauteur d'eau





Dans notre élément

# Promenades et plaisirs de l'Orge vous n'allez pas en revenir

Promeneurs, suivez la flèche ! Entre Arpajon et Athis-Mons, 7 parcours sur 41,5 km de piste entretenues par le Syndicat vous attendent le long de l'Orge et de ses plans d'eau. La promenade de l'Orge constitue un véritable poumon vert dans le milieu urbanisé du nord de l'Essonne. Autant de raisons de vous mettre au vert pour une balade au fil de l'Orge !





## Dans notre élément

Tous les jours, la vallée de l'Orge affirme son identité paysagère et profite à 500 000 visiteurs par an ! Pour maintenir sa vocation de détente et d'espaces naturels, tout l'enjeu du Syndicat vise à réaliser les aménagements nécessaires à la satisfaction de l'ensemble des publics. **Conçue il y a plus de 35 ans, cette promenade propose 7 parcours découverte (cf. carte).**

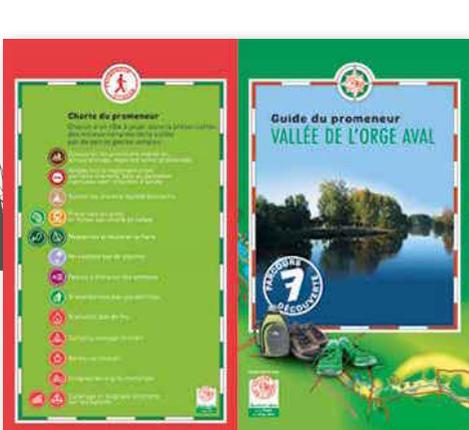
**De nombreux aménagements, passerelles, aires de pique-nique, panneaux de situation et pédagogiques agrémentent le parcours sans dégrader les sites.**

De nombreuses espèces d'oiseaux nichent à proximité de l'Orge. Les saules, les iris et les roseaux s'épanouissent au bord de l'eau. Depuis la promenade de l'Orge, vous pourrez découvrir le château de Lormoy, la basilique de Longpont, la tour de Montlhéry ou le pont des Belles Fontaines.

**Vrai  
Faux**

L'Orge compte deux affluents, soit 50 km de cours d'eau.

Réponse page 16



### Respectons les espaces naturels de la vallée de l'Orge et de ses affluents

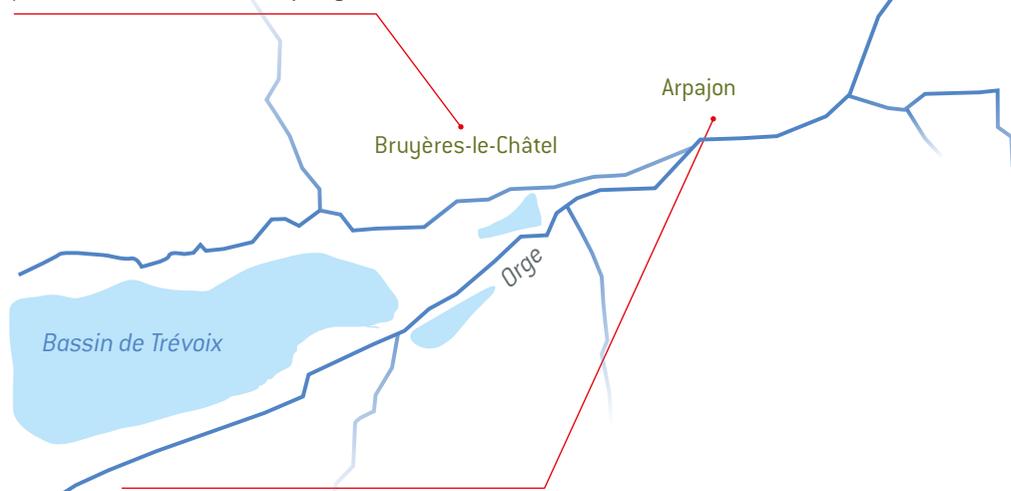
Promeneurs, pêcheurs, sportifs... La charte du promeneur citoyen est faite pour vous ! Reprenant l'intégralité du règlement des espaces naturels de la vallée de l'Orge et de ses affluents, ce guide a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des usagers à la préservation et au bon usage des espaces naturels. Chacun a un rôle à jouer dans la protection de ces lieux privilégiés. C'est en adoptant des comportements éco-citoyens que nous pourrions continuer de profiter de leur beauté !



#### Parcours 1 : Itinéraire de Gargantua :

L'Orge et l'Orge – De Bruyères-le-Châtel à Arpajon – 4,5 km

En préambule à la promenade de l'Orge, 3 km de piste ont été aménagés autour du bassin de Trévoix auxquels s'ajoute la promenade du Sibso en direction d'Égly et de Breuille. Ce site, resté sauvage, abrite des roselières et de nombreuses espèces d'oiseaux. Les aménagements autour du bassin sont restés volontairement sommaires afin de ne pas perturber une faune et une flore déjà fragiles.



#### Parcours 2 : Itinéraire du Pré au Roy :

Passez le pont – D'Arpajon à Brétigny-sur-Orge – 5 km

Cette première partie de la promenade se caractérise par une succession de bois et de prairies. Au détour d'un chemin, l'amateur de vieilles pierres pourra apercevoir l'un des anciens moulins de l'Orge. À noter également la présence d'un affluent de l'Orge, la Bretonnière et d'un ouvrage récemment installé pour la dépollution des eaux pluviales grâce à des roseaux.





**Parcours 5 :** Itinéraire des oiseaux : l'espace naturel du Perray – **De Sainte-Genève-des-Bois à Villemoisson-sur-Orge** – 5 km

Le site naturel du Perray propose une variété de bois et de prairies permettant aux promeneurs de profiter de la nature. Cette zone humide est très riche sur le plan écologique. Affluent rive gauche de l'Orge, vous découvrirez le Mort Ru qui prend sa source sur le plateau agricole de Nozay et se jette dans l'Orge, au niveau de la prairie du Perray.



**Parcours 7 :** Itinéraire du Coteau à la Confluence – **De Juvisy-sur-Orge à Athis-Mons** – 4 km

Havre de calme et de verdure, au cœur de Juvisy et d'Athis-Mons, la promenade de l'Orge longe par endroits des coteaux boisés comme le coteau des Vignes, véritable espace de respiration en zone urbaine.



**Parcours 6 :** Itinéraire des Belles Fontaines : Flâneries romantiques – **De Morsang-sur-Orge à Juvisy-sur-Orge** – 4,6 km

Le parc du château de Morsang offre une grande diversité de promenades autour de ses deux étangs dont l'un est nommé le "Romantique". Une fontaine se cache notamment sous les arbres... Quelques centaines de mètres plus loin, le site Duparchy va être réhabilité.



**Promenade de la Sallemouille de Marcoussis à Brétigny-sur-Orge** – 11 km

Canalisée depuis plus de 50 ans à Marcoussis, la Sallemouille avait disparu de la vue des promeneurs au niveau du "Quartier neuf". La volonté commune du Syndicat de l'Orge et de la commune de Marcoussis a permis la réouverture complète de ce cours d'eau.

**Suivez le guide !**

"Votre vallée regorge de découvertes", c'est la signature qui s'affiche sur les panneaux installés sur l'ensemble des sites et espaces naturels de la vallée de l'Orge. Pour le Syndicat de l'Orge, l'ambition est simple : faire prendre conscience aux usagers de la nécessité de protéger les sites et les aménagements et sensibiliser les promeneurs à différentes problématiques comme la biodiversité, la gestion des espaces naturels et des équipements techniques ou encore le risque inondation, les aménagements paysagers... sans oublier de marquer clairement l'entrée sur les sites de la vallée et la réglementation associée. Une belle occasion d'enrichir vos connaissances au fil de vos balades sur notre beau territoire.



**Parcours 4 :** Itinéraire de Lormoy : Nature et patrimoine – **De Saint-Michel-sur-Orge à Longpont-sur-Orge** – 5,8 km

Dominé par la Basilique de Longpont et le château de Lormoy, le site de Lormoy offre un cadre ouvert et varié : la pêche, les aires de pique-nique, les parcours de découverte faune/flore sont répartis autour des trois bassins. À proximité des bassins, sous vos pieds, invisible, le Ru de Fleury, un affluent de l'Orge.



**Agissez en nous alertant en cas de problème**

Si vous constatez une des anomalies suivantes sur la vallée, faites le savoir :

- Le rejet d'eaux usées dans la rivière : adressez un email [info@syndicatdelorge.fr](mailto:info@syndicatdelorge.fr) ou un courrier au Syndicat (à l'attention de M. le Président) et à la mairie de la commune concernée (à l'attention de M. le Maire). Soyez précis (lieu, problème observé, date).
- Des arbres ou des branches dangereuses le long de la promenade.
- Des actes de vandalisme ou incivilités.
- Une pollution ponctuelle ou une mortalité piscicole : téléphonez au Syndicat ou au numéro d'urgence **01 69 12 15 41**.

Et si vous avez des idées, elles sont les bienvenues :

**01 69 12 15 40**, [info@syndicatdelorge.fr](mailto:info@syndicatdelorge.fr) ou courrier à l'attention de M. le Président.



**Parcours 3 :** Itinéraire du Carouge : le rendez-vous des trois rivières – **De Brétigny-sur-Orge à Saint-Michel-sur-Orge** – 5 km

À Brétigny-sur-Orge, la promenade longe les plans d'eau du Petit Paris et du Carouge. Une piste cyclable, des aires de jeu et de pique-nique font du site du Carouge un lieu de détente et de loisirs particulièrement prisé au carrefour des trois rivières : l'Orge, le Blutin et la Sallemouille. Autrefois canalisé, le Blutin est aujourd'hui à ciel ouvert grâce à des travaux du Syndicat.





Dans notre élément

**Vrai  
Faux**

10 tonnes de déchets par an sont collectées dans les poubelles de la vallée.  
Réponse page 16

# La promenade de l'Orge et ses espaces naturels

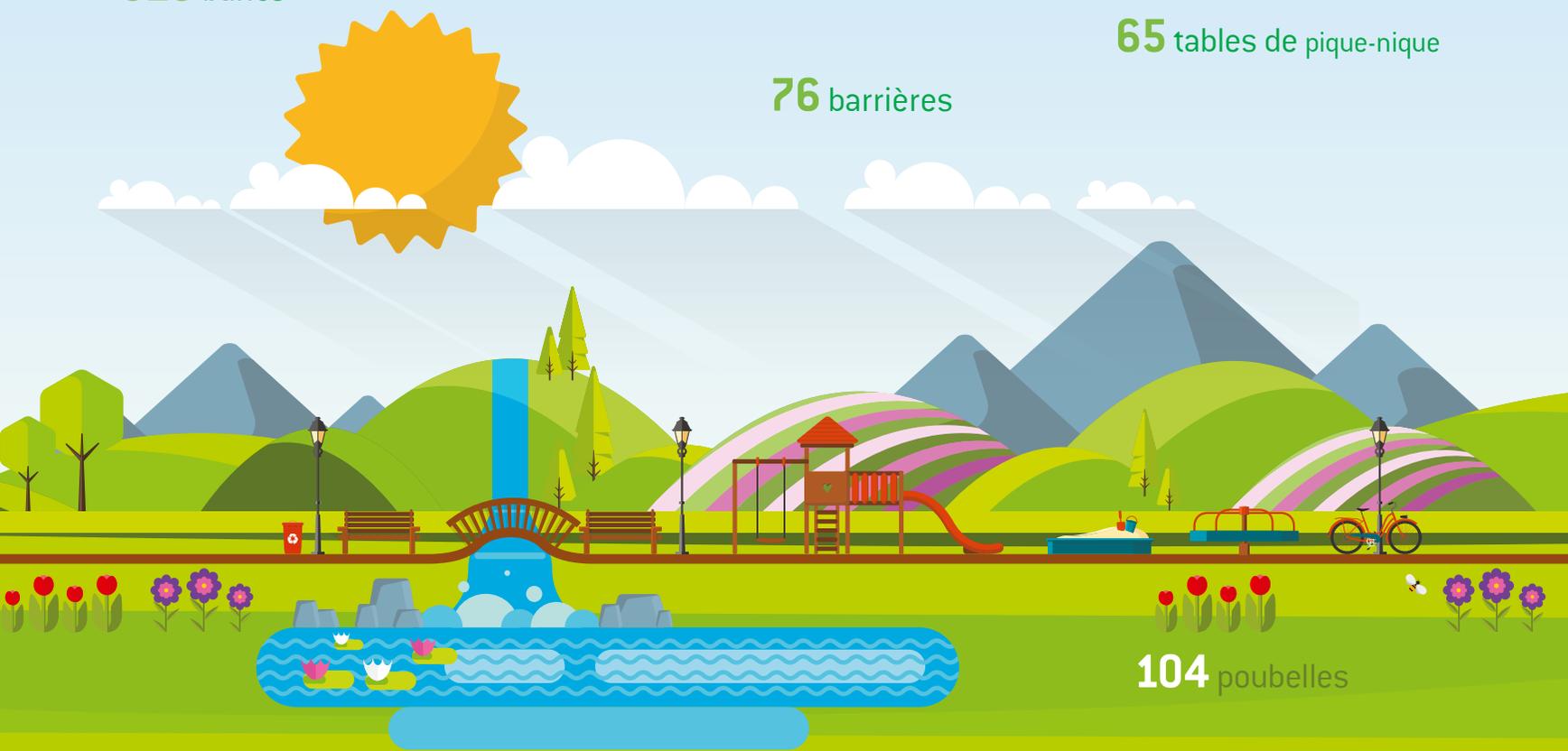
**301 ha** d'espaces naturels

**41,5 km** de piste de promenade en grave

**323** bancs

**65** tables de pique-nique

**76** barrières



**104** poubelles

**4** pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite

**84** passerelles

**4** sanitaires publics

**3** aires de jeux

**12** aires de stationnement

**1** rivière l'**Orge**  
et **5** affluents :

le **Blutin**,  
la **Sallemouille**,  
la **Bretonnière**,  
la **Charmoise**,  
le **Mort Ru**,  
soit **91 km** de cours d'eau

**450** espèces protégées dont **350** espèces végétales et **100** espèces animales **96** espèces d'oiseaux, **37** espèces de papillons, **23** espèces d'orthoptères (insectes), **8** espèces d'odonates (papillons), **9** espèces de chiroptères (chauve-souris), **25** espèces de poissons, **7** espèces d'amphibiens

## Réduisons les sources de pollution

Rivière à faible débit, l'Orge est exposée à de nombreuses pollutions d'origine humaine. Grâce aux travaux d'assainissement, les rejets d'eaux usées ont été diminués. La réduction en nombre des mauvais branchements au réseau d'assainissement, l'entretien régulier des canalisations et la dépollution des eaux pluviales sont des priorités du Syndicat pour améliorer la qualité de l'eau.

**50 % des logements sont mal raccordés au réseau d'assainissement.** Résultat, des eaux usées provenant des usages domestiques quotidiens (salle de bains, toilettes, cuisine) sont transportées par le réseau de collecte des eaux pluviales et finissent directement dans la rivière. Et inversement, des eaux pluviales encombrant le réseau d'eaux usées qui, non conçu pour accueillir les volumes importants d'eau par temps de pluie, déborde vers la rivière. **Cette nuisance à la qualité de l'eau de la rivière est un axe majeur de l'action du Syndicat.**

### Une priorité : lutter contre les mauvais raccordements

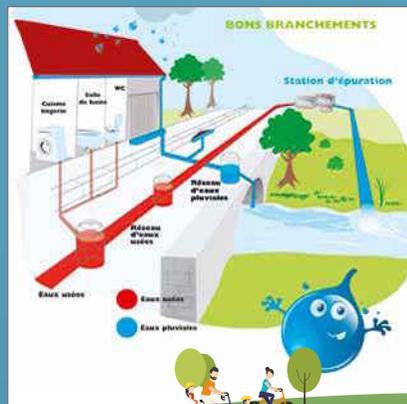
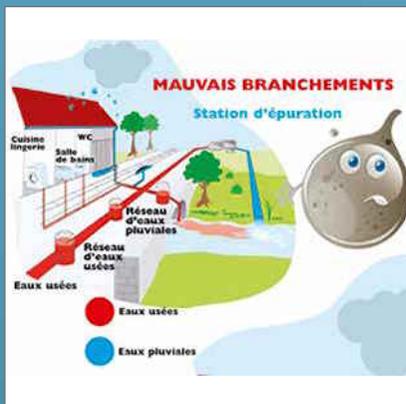
Le système séparatif dans la vallée de l'Orge comporte une canalisation pour acheminer les eaux de pluie à la rivière et une canalisation pour conduire l'eau sale vers une station d'épuration. **La mise en conformité des raccordements est une priorité du Syndicat.** Sur le terrain, les communes de la vallée et le Syndicat mènent un travail de fourmi pour vérifier les raccordements des immeubles et des bâtiments publics. En cas de non-conformité, le propriétaire doit réaliser les travaux qui s'imposent.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Un égout est un tuyau qui achemine en même temps les eaux usées et les eaux de pluie vers la station d'épuration.

Dans la vallée de l'Orge, les égouts n'existent pas ! La vallée est équipée pour transporter séparément les eaux usées et les eaux de pluie.

Les premières sont dirigées vers la station d'épuration alors que les secondes sont rejetées dans la rivière. C'est ce qu'on appelle un "réseau séparatif".



### TOUS CONCERNÉS !

Mieux vaut prévenir que guérir ! L'évacuation des eaux usées doit être complètement distincte de celle des eaux pluviales. Préservez l'environnement et faites vérifier la conformité de vos installations. Contactez votre commune. Elle accompagnera votre démarche.



## Une nouvelle voix pour défendre la biodiversité

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un nouvel acteur a fait son entrée sur la scène environnementale. En métropole comme en outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité a pour mission, en application de la loi pour la reconquête de la biodiversité, d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine. Un partenaire d'avenir pour le Syndicat de l'Orge, très investi sur ces questions.

**L'Agence française pour la biodiversité (AFB) est née du regroupement de 4 organismes** existants : l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et les Parcs nationaux de France. Elle intègre également des personnels de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et du Muséum national d'histoire naturelle.

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Ce nouvel établissement public, dont l'astrophysicien Hubert Reeves est le président d'honneur, rassemble ainsi un peu **plus de 1 200 agents**

**présents sur tout le territoire.** Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Environnement.

Selon son directeur, Christophe Aubel <sup>(1)</sup>, l'AFB est *"le bras armé du ministère pour renforcer les politiques publiques et mobiliser la société civile dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Elle poursuivra les missions des quatre structures et en mènera de nouvelles."*<sup>(2)</sup> Parmi celles-ci, on peut citer : la gestion des parcs marins, la police de l'environnement, l'appui technique aux politiques publiques, la formation des personnels des collectivités ou des acteurs économiques, l'inventaire de la biodiversité ou encore la lutte contre les espèces envahissantes. Avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), elle devient ainsi **le 2<sup>e</sup> grand opérateur de l'État en matière d'environnement.**



### Être le bras armé du ministère



**Favoriser la préservation des milieux naturels, de la faune, de la flore et de l'eau sur l'ensemble du territoire,** par des missions de connaissance, d'expertise, de police de l'environnement, d'appui aux acteurs et de mise en cohérence des politiques, tel est le rôle de cet acteur unique en son genre.

### Une nouvelle alliée pour la nature et pour le Syndicat de l'Orge !



En France métropolitaine, selon la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), **9 % des mammifères, 24 % des reptiles, 23 % des amphibiens, 22 % des poissons d'eau douce et 32 % des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition.** La situation est aussi préoccupante dans les départements et territoires d'outre-mer qui abritent une faune et une flore aussi rares que diversifiées.

**Vrai  
Faux**

L'Agence française pour la biodiversité possède aussi des pôles de recherche, développement et innovation.  
Réponse page 16

## 8 MISSIONS FONDATRICES

- Organiser et développer les connaissances et les savoirs
- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques liées à la biodiversité
- Gérer des espaces protégés et appuyer les autres gestionnaires
- Proposer conseil et expertise aux acteurs socio-professionnels
- Apporter des soutiens financiers à des actions partenariales
- Mobiliser et sensibiliser la société
- Former et structurer les métiers de la biodiversité
- Vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la biodiversité

*“L'AFB doit être dans l'action, pour donner à tous les milieux, terrestres, aquatiques et marins, le droit d'exister et de produire les conditions d'une vie la plus joyeuse possible aux Terriens que nous sommes, chacun dans son territoire, là où il vit.”*

**Hubert Reeves**

astrophysicien et président d'honneur de l'AFB



C'est dire si les missions de l'AFB sont essentielles ! Pour les mener à bien, **elle sera dotée d'une enveloppe de 225 millions d'euros, ce qui correspond à l'addition des budgets des différents organismes fusionnés.**

*“Nous avons de quoi agir. Je ne suis pas inquiet. Surtout que nous avons le renfort de 50 emplois, ce qui n'est pas neutre en cette période. Il faut voir sur le moyen terme. Comme l'Ademe en son temps, il faudra que nous puissions monter en puissance. Mais ce sera le cas, car le sujet de la biodiversité va s'imposer pour ce qu'il est : incontournable. Il est vital et urgent de la préserver, au même titre que le climat”, précise Christophe Aubel<sup>[3]</sup>.*

**À l'échelle de son territoire, le Syndicat de l'Orge agit depuis de nombreuses années pour protéger les écosystèmes, les équilibres écologiques et mieux prendre en compte les milieux naturels et la biodiversité.** Affirmer la “trame verte et bleue” de la vallée de l'Orge, en prenant en compte les enjeux sociaux, paysagers et environnementaux, tel est l'objectif du “Plan de gestion des espaces naturels” élaboré par le Syndicat de l'Orge pour préserver les cœurs de biodiversité et développer les continuités écologiques à l'échelle des vallées et des territoires qui l'entourent. L'Agence française pour la biodiversité sera assurément un partenaire essentiel pour le Syndicat de l'Orge dans la poursuite de ces missions d'importance.



[1] Longtemps administrateur de France Nature Environnement (FNE) et vice-président du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Christophe Aubel a également siégé au conseil national de la transition écologique, au comité de suivi du projet agro-écologique du ministère de l'Agriculture et au comité de suivi de la stratégie nationale de biodiversité. - [2] *Le Monde* du 4 janvier 2017. - [3] *Libération* du 2 février 2017.

## Trouver l'équilibre pour l'entretien des espaces naturels

Depuis une quinzaine d'années, le Syndicat de l'Orge a orienté ses techniques et travaux d'entretien vers une meilleure prise en compte des milieux naturels et une mise en valeur des espaces ouverts à un public de plus en plus présent, ayant soif de détente et d'espaces naturels accueillants. Chaque jour, Éric Pelletier et son équipe de 12 personnes sont chargés de mener à bien ce travail sur le territoire de la vallée de l'Orge.

Au sein de la Direction Milieux naturels du Syndicat de l'Orge se trouve **une entité dont les missions sont essentielles à l'entretien de la vallée : l'équipe boisement, prairie et promenade.** *"Nous sommes notamment en charge de l'élagage et des tontes, explique Éric Pelletier, contremaître et responsable de cette équipe dédiée. Notre objectif est de respecter au plus juste le plan de gestion de la vallée qui a été élaboré par le Syndicat. Ainsi les tontes se font de manière raisonnée désormais pour laisser à la faune et la flore l'opportunité de se développer. Nous intervenons sur certaines prairies seulement une fois par an alors que pour d'autres cela peut aller jusqu'à 3 ou 4 fois."* **Le Syndicat de l'Orge pratique en effet la gestion différenciée. Les espaces en herbe présents sur les terrains du Syndicat sont ainsi entretenus différemment** (cf. illustration). Les prairies représentent 34,4 ha au sein de la vallée. Elles occupent une place majeure en matière de gestion de milieux naturels.

*"Pour l'élagage, le plan de gestion nous précise également à quels moments nous devons agir, poursuit Éric Pelletier. Nous nous occupons aussi des arbres morts mais cette activité n'est évidemment pas prévisible ! Enfin, nous prenons en charge le balisage des chemins pour améliorer le confort et la sécurité du public et des riverains."*

Éric Pelletier



les prairies tondues 4-5 fois par an (dédiées au public, espaces de jeux, pique-nique...) **soit 10 ha**

les prairies tondues 2-3 fois par an avec ramassage de l'herbe coupée (sur les bassins secs principalement et quelques espaces urbains) **soit 4 ha**

les prairies fauchées avec exportation des ballots de foin, **soit 21 ha**

les prairies tondues 1 fois par an à l'automne (en faveur de la reproduction des insectes et des oiseaux mais aussi pour limiter le boisement et marquer les limites de propriété) **soit 6 ha environ**

certaines prairies sont entretenues par pâturage (par conventionnement), **soit 32 ha**

les friches et prairies à hautes herbes entretenues tous les 3 ans environ, **soit 3 ha**

les zones humides entretenues tous les 3 à 5 ans, **soit 2 ha**



Téléchargez les plans de la promenade de la vallée de l'Orge et de la Sallemouille sur [syndicatdelorge.fr](http://syndicatdelorge.fr)

## Un planning qui laisse de la place aux imprévus

**L'équipe d'Éric Pelletier est constituée de 12 personnes** : 4 conducteurs d'engins, 4 grimpeurs élagueurs en charge de l'entretien des arbres et 4 hommes de pied qui s'occupent de la tonte mais aussi de nombreuses tâches au sol comme le débroussaillage ou la réfection de pistes dans les parcs. *"Nous travaillons en toute sécurité tant pour protéger le public que les agents du Syndicat. Cordage, nacelle, délimitation et signalisation d'un périmètre de sécurité, matériels agricoles adaptés... nous mettons tout en œuvre pour que nos interventions se passent dans les meilleures conditions."*

### Le plan de gestion de la vallée de l'Orge permet de planifier l'ensemble des tâches à l'année.

Résumé à travers un tableau, ce dernier n'est pas immuable. *"Nous organisons notre travail sur l'année suivant les saisons mais nous devons aussi faire face à des imprévus qui viennent bouleverser notre planning, reprend Éric Pelletier. Outre les arbres morts, nous pouvons par exemple être confrontés à des chutes d'arbres qui, suite à une tempête, encombrant les pistes. Selon les conditions météorologiques, nous pouvons aussi avoir une tonte de plus à effectuer si l'été a été pluvieux."*



## Être plus respectueux de la faune et la flore

**Depuis 15 ans, le Syndicat de l'Orge a fait évoluer ses travaux d'entretien de la vallée** en ayant à l'esprit une meilleure prise en compte de l'équilibre entre entretien des milieux naturels et accueil du public. *"Notre façon d'entretenir la vallée a changé ces dernières années. Je suis agent au Syndicat depuis 1980. Je peux donc attester de ces modifications ! Nous respectons bien plus la faune et la flore qu'auparavant, notamment à travers la gestion différenciée des espaces. Dans la vallée de l'Orge, on n'étête pas les arbres ! On les éclaircit et nous pratiquons la taille sélective hors taille en têtard pour la création de niches écologiques pour les oiseaux ou insectes. Par ailleurs, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé aujourd'hui. Nous avons aussi amélioré les entrées de parcs, créé des allées pour un meilleur accueil du public. Tout est bien plus naturel même dans le choix des matériaux. Nos pistes sont en grave donc perméables, pas en ciment !"*

**9 621** heures consacrées à 18 activités spécifiques fauchage, tonte, élagage et entretien des digues et barrages

Sully Moukine



*"La sécurité des usagers de la vallée de l'Orge est une priorité dans notre travail. Cela passe notamment par l'entretien des pistes."*

**42** tonnes de foin récoltées (1<sup>er</sup> semestre 2017)

Maxime Blaize



*"Notre mission consiste aussi à créer des habitats naturels pour les insectes ou les oiseaux. Notre expérience nous permet de sélectionner des arbres qui deviendront des perchoirs."*

**500** heures de formation

Nicolas Chartou



*"Chaque jour, dans chacune de nos actions, nous sommes là pour préserver, sécuriser mais aussi mettre en valeur les 300 hectares de la vallée de l'Orge."*

## La vallée de l'Orge préserve son héritage

La vallée de l'Orge, fortement marquée par les activités humaines liées à l'eau, présente un patrimoine bâti de moulins, ponts, lavoirs... caractéristique d'activités économiques, sociales, culturelles et de loisirs. Les vagues successives d'urbanisation ont cependant effacé, petit à petit, de nombreux témoignages d'avant la révolution industrielle.

### LES MOULINS : TÉMOINS DU PASSÉ

La meunerie occupait la première place dans la production de farines, de fer, d'écorces de chênes broyées utilisées pour le tannage du cuir, de papier... La trentaine de moulins recensés avant la révolution industrielle a conditionné l'aménagement et la gestion de la rivière pour apporter de l'énergie à leurs roues : création de lits perchés, de biefs, de déversoirs, de vanes, d'étangs, de chaussées... Il reste aujourd'hui une dizaine de moulins, certains toujours pourvus de leurs aménagements hydrauliques.

### LAVOIRS, FONTAINES ET ABREUVOIRS : LE PATRIMOINE DU QUOTIDIEN

Ces éléments à usages domestiques, privés ou publics, étaient nombreux au bord de l'Orge. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les communes se dotèrent d'un lavoir municipal, lieu de sociabilité important pour les femmes des villages. Certains lavoirs étaient plus industriels : l'Orge a accueilli des blanchisseries, des buanderies, des tanneries, aujourd'hui disparues.

### PONTS ET PASSERELLES : UN PATRIMOINE TERRITORIAL

Au départ en bois, ils ont tous été remplacés par des ouvrages en pierre à la fin du XIX<sup>e</sup>. Ils relient les villages entre eux ou assuraient les liaisons transversales entre les deux routes royales.

### UN PATRIMOINE SEIGNEURIAL DE VILLÉGIATURE ET DE LOISIRS

Dès la fin du Moyen-Âge, le paysage de la vallée de l'Orge a été apprécié des nobles et grands bourgeois parisiens qui l'ont modelé pour la villégiature et la plaisance. Sur les rives fraîches et ensoleillées, les propriétaires des vastes domaines ont créé des jardins au bord de l'eau et ont ainsi composé des parcs classiques ou romantiques qui subsistent toujours aujourd'hui.

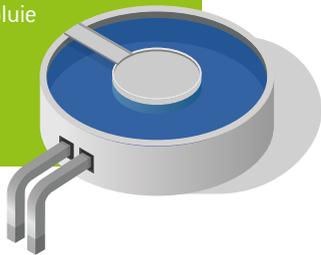


Mur, St-Michel-sur-Orge



LE SYNDICAT DÉPOLLUE LES EAUX DE RUISSELLEMENT

Le Syndicat a réalisé plusieurs ouvrages de dépollution des eaux pluviales par décantation : le bassin des Mares Yvons à Sainte-Geneviève-des-Bois, l'unité de traitement des eaux pluviales pour la qualité des lacs à Grigny (UTEF) et le filtre planté de roseaux pour la dépollution des eaux pluviales à Leuville-sur-Orge. Dans ces ouvrages, l'eau de pluie est stockée puis dépolluée par décantation et filtration puis renvoyée à la rivière.



## Notre rivière n'est pas une poubelle

Avec l'urbanisation grandissante, la pluie ruisselle sur des surfaces de plus en plus polluées entraînant, avec elle, des particules de métaux (cuivre et zinc), des hydrocarbures (essences et huiles de voiture) et autres poussières ou déchets.

Les déchets de la rue constituent donc une importante source de pollution de l'Orge. L'eau de lavage de votre voiture, les papiers, les canettes ou autres mégots de cigarettes laissés sur le trottoir finissent dans le caniveau. Tous ces déchets sont alors transportés par le réseau des eaux pluviales et arrivent directement dans la rivière.

### Nous sommes tous responsables

Pour réduire cette source de pollution de l'Orge, le Syndicat mène régulièrement des campagnes de sensibilisation. Avec un message à la fois fort et pédagogique "Le caniveau, c'est pour l'eau de pluie !", elle incite les habitants de la vallée à utiliser les poubelles ou les aires de lessivage pour les voitures.

N'oubliez pas que ce que vous faites sur la chaussée finit dans la rivière !

### Vous pouvez agir pour préserver l'environnement grâce à des gestes simples :

- en utilisant les aires de lavage pour les véhicules,
- en apportant vos peintures et solvants dans les déchetteries,
- en jetant vos emballages et papiers à la poubelle,
- en mettant vos mégots dans la poubelle.



# Les lingettes sont les ennemies de l'environnement !

Pratiques au quotidien, les lingettes sont des produits de plus en plus utilisés par les particuliers dans le domaine ménager et le domaine des cosmétiques. **Problème : elles sont résistantes car constituées de fibres tissées.**

À usage unique, on les utilise puis on les jette... Mais où ? Par facilité, dans les toilettes... Elles rejoignent ainsi le collecteur d'eaux usées avant d'atteindre la station d'épuration. **Elles ne se dissolvent pas une fois mélangées aux eaux usées** même si, pour certaines, les fibres sont biodégradables après plusieurs années.

## Ne vous fiez pas aux arguments des fabricants !

Une fois dans les collecteurs d'eaux usées, associées à la graisse et aux éléments solides, **elles s'enroulent les unes autour des autres et forment des amas de fibres qui ralentissent l'écoulement des eaux usées dans les canalisations**, voire obstruent totalement les réseaux d'assainissement !

Les lingettes se retrouvent aussi dans les stations de pompage entraînant des dysfonctionnements de ces équipements qui ne sont pas conçus pour évacuer ce genre de déchets.

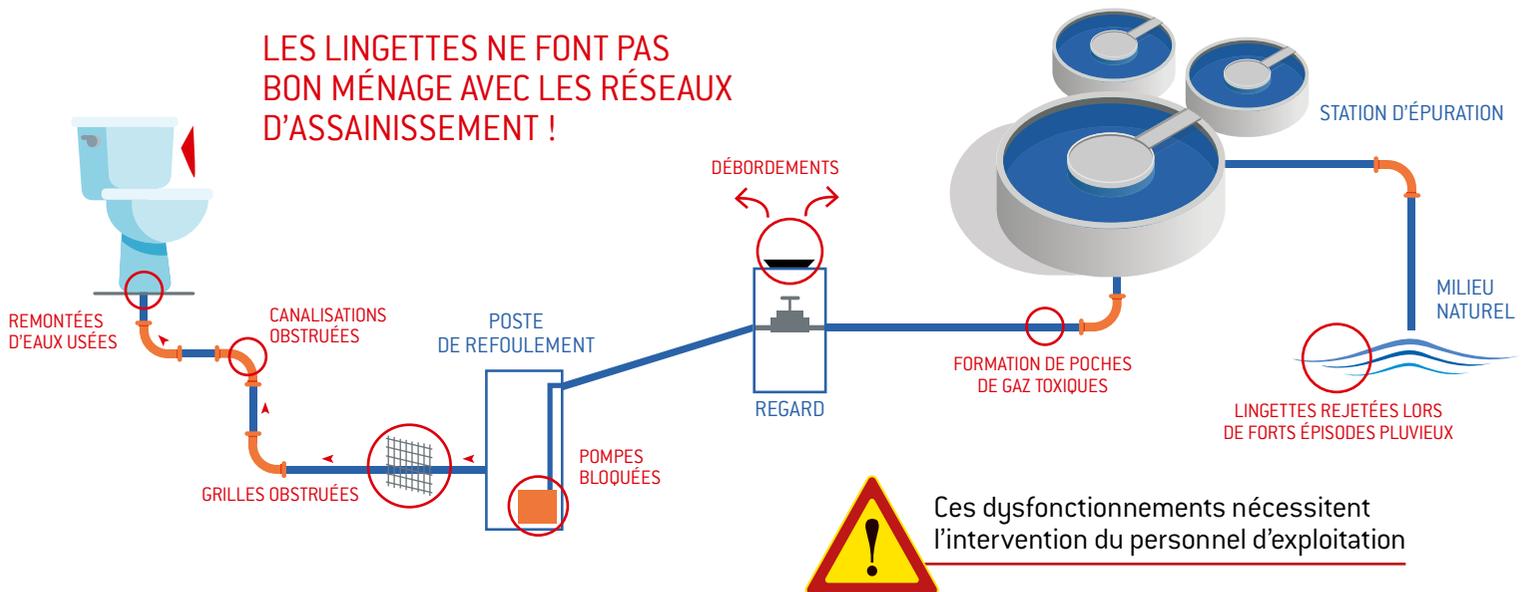
Ce sont donc **des pompes qui tombent en panne, des mauvaises odeurs, des canalisations publiques qui se bouchent et débordent**, des déversoirs d'orage qui se colmatent déversant ensuite des effluents dans la nature, des ouvrages (ex : pompes, dégrilleurs, tamis) qui ne fonctionnent plus à la station d'épuration. Tout cela a un coût qui est inévitablement supporté par tous les usagers du service.

## Où doit-on les jeter après utilisation ?

Dans la poubelle, comme les autres déchets. Elles seront ainsi prises en charge par la filière de collecte et de traitement des déchets. **Aidez-nous à préserver les réseaux d'assainissement et à ne pas perturber le fonctionnement des stations de pompage.** Ne jetez plus vos lingettes dans les toilettes ! Ces gestes simples et éco-citoyens permettent à nos réseaux d'assainissement et à nos stations d'épuration de fonctionner normalement pour le bien de chacun et pour la préservation de notre environnement.



## LES LINGETTES NE FONT PAS BON MÉNAGE AVEC LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT !



**Vrai Faux**

L'Orge compte 2 affluents, soit 50 km de cours d'eau.  
L'Orge compte 5 affluents : le Blutin, la Sallemouille, la Bretonnière, la Charmoise, le Mort Ru, soit 91 km de cours d'eau.

**Faux**

10 tonnes de détritus par an sont collectées dans les poubelles de la vallée.

**Faux**

Près de 40 tonnes de détritus et 23 tonnes d'encombrants sont ramassées chaque année.

L'Agence française pour la biodiversité possède aussi des pôles de recherche, développement et innovation.

Ils sont au nombre de 4, basés à Aix-en-Provence, Rennes, Orléans et Toulouse.

**Vrai**

**Faux**

Le bois mort est systématiquement ramassé.

Le bois mort en décomposition est souvent laissé au sol ou sur pied. Il est utile pour le refuge, le nourrissage et la reproduction des invertébrés et des oiseaux.